

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

Assemblée Nationale

LOI
055 / AN
L/ 2016/N° / AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
(PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE
L'ADMINISTRATION POUR LA GESTION DES PROJETS INTEGRES – PARCA –
GPI) SIGNE LE 19 JUILLET 2016 POUR UN MONTANT DE 4.000.000 UC.

N° DU PROJET : P – GN - K 00 – 009

N° DU DON : 2100155032716

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification du protocole d'accord entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (Projet d'Appui au Renforcement des capacités de l'Administration pour la gestion des Projets Intégrés - PARCA – GPI) signé le 19 juillet 2016 pour un montant de 4.000.000 UC.

N° DU PROJET : P – GN - K 00 – 009

N° DU DON : 2100155032716

Article 2 : La Présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 21 OCT. 2016

Le Secrétaire de Séance



Le Président de Séance

